



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Collège international Jeanne d'Arc  
Clermont-Ferrand

Affaire suivie par :  
Sébastien RODIER  
Tél : 04 73 92 66 10  
Mél : [0631410R@ac-clermont.fr](mailto:0631410R@ac-clermont.fr)

28 rue delarbre  
63037 CLERMONT-FERRAND cedex1

CLERMONT-FERRAND, le 08/10/2026

Le principal

Aux

Parents d'élèves de 3ème

**Objet : Campagne 2026-2027 : demande d'aménagements d'épreuves pour les examens (DNB session 2027)**

Madame, Monsieur,

La Division des Examens et Concours ainsi que le Service médical de l'académie de Clermont-Ferrand nous informent du lancement de la campagne de demandes d'aménagements d'épreuves pour les examens de la session 2027, notamment pour le Diplôme National du Brevet (DNB).

Vous trouverez en complément de ce courrier la note de service adressée aux familles par les services du rectorat.

Les principaux éléments de cette dernière sont les suivants :

Ces aménagements visent à permettre aux candidats en situation de handicap de composer dans les meilleures conditions possibles, conformément aux dispositions du Code de l'action sociale et des familles (articles L114 et suivants) et du Code de l'éducation (articles L112-4 et D351-27 à D351-31), sans créer d'avantage supplémentaire, afin de garantir l'égalité de traitement entre tous les candidats.

➤ **Qui est concerné ?**

Sont concernés :

- Les élèves bénéficiant d'un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS), d'un Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP) ou d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) ;
- Les élèves présentant une limitation temporaire d'activité (LTA) ;
- Tout élève présentant un handicap au sens de l'article L114 du Code de l'action sociale et des familles.

➤ **Démarche à suivre**

La procédure de demande s'effectue désormais uniquement en ligne, via l'application INCLUSCOL, accessible à l'adresse suivante : <https://incluscol.ac-clermont.fr>

L'élève ou son représentant légal doit se connecter à l'aide du compte EduConnect, sélectionner l'examen concerné (DNB session 2027) et suivre la procédure indiquée.

Deux types de procédures existent :

- **Procédure simplifiée** : pour les élèves disposant déjà d'un PPS, PAP ou PAI avec un avis médical rendu, lorsque les aménagements demandés sont conformes à ceux mis en place dans la scolarité ;
- **Procédure complète** : pour les autres cas (nouvelle demande, aggravation du handicap, demande d'aménagements différents ou temps majoré supérieur au tiers temps).

Toutes les pièces justificatives doivent être téléversées au format PDF (taille maximale : 10 Mo par document).

➤ **Calendrier**

Pour le Diplôme National du Brevet (DNB), la campagne de demandes d'aménagements dans INCLUSCOL sera ouverte du 8 octobre au 15 décembre 2026, délai de rigueur.

Il est vivement conseillé de ne pas attendre les derniers jours pour effectuer la demande.

➤ **Suivi et notification**

Les familles peuvent suivre l'avancement de leur dossier directement dans l'application INCLUSCOL.

Une fois la demande traitée, la notification officielle sera mise à disposition dans l'espace personnel du candidat. Cette décision devra être conservée durant tout le parcours scolaire.

➤ **Informations complémentaires**

Tous les documents utiles (guides utilisateurs, modèles, textes réglementaires, calendrier détaillé) sont consultables sur le site académique :

<https://www.ac-clermont.fr> → Rubrique : Scolarité–Études / Examens / Aménagements d'épreuves d'examens – session 2027.

Je vous remercie de votre attention et vous invite à engager rapidement les démarches si votre enfant est concerné par une demande d'aménagement pour le DNB 2027.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations respectueuses.

Le Principal  
COLLEGE JEANNE-D'ARC  
Le Principal  
Sébastien RODIER  
CLERMONT-FERRAND